

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
École de l'Étoile
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de l'Étoile, tenue le 22 novembre 2017, au salon du personnel de l'École de l'Étoile située au 1300, rue de l'Étoile à Lévis.

Membres du conseil présents :

Madame Chantal Dumont, directrice
Monsieur Jean Breton, parent
Monsieur Yannick Mongrain, parent
Monsieur Karim Douahi, parent (arrivé à 20h38)
Madame Isabel Michaud, parent
Madame Isabelle Nadeau, parent
Madame Jennifer Brochu, parent
Madame Annie-Claude Jutras, parent
Madame Josée Fecteau, enseignante
Madame Marie-Claude Lehoux, enseignante
Madame Karine Veillette, enseignante
Madame Véronique Pigeon Hallée, enseignante
Madame Élise Sénéchal, orthopédagogue
Madame Nadia Mercier, responsable SDG

Membres du conseil absents :

Madame Karine Levasseur, éducatrice au SDG

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

Quorum atteint

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 22 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Véronique Pigeon Hallée et appuyé à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

CE-17-18-10

CE-17-18-11

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 Suivi du point 3.7 et adoption du procès-verbal du 4 octobre 2017

300\$ de surplus de l'an passé plus allocation de 1000\$ à discuter plus tard.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Lehoux et appuyé à l'unanimité :

QUE le procès-verbal du 4 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Intervention du public

Aucune intervention

3 Consultation-décisions

3.1 Présentation et adoption du suivi budgétaire 2017-2018

Budget standard pour la première année.

Budget équilibré pour 2017-2018 pour le fonds 8, grâce aux surplus des années antérieures. Il y a cependant un risque de déficit au niveau du service de garde. Les chiffres qui seront présentés en mars seront plus représentatifs et confirmeront s'il y a déficit ou non.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jennifer Brochu et appuyé à l'unanimité :

CE-17-18-12

QUE le suivi budgétaire 2017-2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Présentation et adoption des mesures dédiées 2017-2018

Présentations des 4 allocations reçues par le MEES:

Deux nouvelles allocations (Agir tôt) pour des ressources humaines supplémentaires pour offrir des services aux élèves. Plus grands besoins à notre école sont au niveau comportemental en maternelle et en 1re année.

Mesure 15025, Partir du bon pied - maternelle (11 872\$)

Mesure 15025, Partir du bon pied - Primaire 1 (39 874\$)

1 allocation: initiatives des établissements (présente en 2016-2017). De retour pour l'année 2017-2018 (11 210\$).

CE-17-18-13

1 nouvelle allocation : Mesure 15024 – Aide aux parents (1 000\$)

Monsieur Mongrain a signé le document à transmettre à la CSDN: Résolution du conseil d'établissement scolaire sur les allocations reçues par l'école pour l'année scolaire 2017-2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Annie-Claude Jutras et appuyé à l'unanimité :

QUE les nouvelles mesures dédiées 2017-2018 soit adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Consultation sur l'allocation pour les parents (fonds 5)

Allocation de 1 000\$/année pour outiller les parents.

Idée soumise : formation/information sur la cyber sécurité.

Les membres du CE sont invités à effectuer des recherches pour trouver une personne qui pourrait venir rencontrer les parents (conférence).

3.4 Présentation du plan d'action contre la violence et l'intimidation à l'école (version parents)

- La violence verbale est la forme de violence la plus présente.
- Des ressources supplémentaires sont présentes aux récréations.
- Une éducatrice spécialisée est présente au service de garde pour la gestion de conflits.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Lehoux et appuyé à l'unanimité :

CE-17-18-14

QUE le plan d'action contre la violence et l'intimidation à l'école 2017-2018 soit adopté telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 Campagnes de financement

- 1) Colle à moi : étiquettes pour les plats, etc...
- 2) Fund script : Inscription en ligne pour achat de cartes cadeaux dans des commerces offrant une ristourne (ex : GAP, Métro, etc.).
- 3) Recettes en pots : peut-être avec Humeur
- 4) Ramasser des cannettes au retour des vacances des Fêtes

Les parents de l'OPP vont revenir en temps et lieux avec les détails. Idée : faire une table de promotion et mousser les campagnes

3.6 Programmation semaine de relâche 2017-2018

Arrivée de M. Karim Douahi.

En raison du déficit, les frais de garde seront de 19\$ en mars 2018 comparativement à 16\$ en 2017.

L'activité du vendredi au centre « Imaginarius » sera modifiée car n'est pas adaptée pour tous les élèves. Le projet de calendrier sera accepté par le comité sous réserve de recevoir par courriel la nouvelle activité.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Élise Sénéchal et appuyé à l'unanimité :

CE-17-18-15

QUE la programmation semaine de relâche 2017-2018 soit adoptée en partie, telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 Approbations des projets – Cartes de Noël SDG et Étoiles du jardinage – 2e année

Les 2 premiers projets ont été approuvés par courriel.

Projet des 6^{ème} années : Mouches et cuillères pour la pêche. Pochettes pour cellulaires. Veulent financer leur album de finissants.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Véronique Hallée et appuyé à l'unanimité :

CE-17-18-16

QUE les approbations des projets soient adoptées telle que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.8 Clientèle scolaire 2018-2019 et les suivantes

Monsieur Mongrain nous informe qu'un regroupement de parents a eu lieu au début novembre 2017. Parents non satisfaits des solutions et non satisfaits sur les méthodes de la CSDN pour arriver aux solutions.

Une rencontre a été tenue entre la CSDN et les parents concernés. Deux éléments ont été identifiés:

- Inquiétudes sur la suite versus l'éducation technologique de leurs enfants à l'étoile vs dans les autres écoles.

- Inquiétudes envers les liens tissés entre les élèves vs redécoupage des secteurs.
- Les parents ont proposé un autre scénario : déplacer les 6^e seulement vers l'Envol et retourner les 5^e années actuellement à l'Envol vers Clair Soleil. Ce scénario n'a pas été retenu par la CSDN car comme nous n'avons que 2 classes de 6^e année, dans les faits, de les déplacer, ne donnerait qu'un seul local de plus.
- On demeure donc avec l'hypothèse 3 pour la rentrée scolaire 2018-2019.

4 INFORMATIONS

4.1 Correspondance

Courriel suggérant une alternative pour le service de traiteur au service de garde. 6\$/repas (même pour les commandes de dernière minute).

Commande et paiement en ligne. Site convivial. Repas chauds et froids. École du Grand Voilier fait affaires avec eux - Traiteur : Le café du Village

Point reporté pour la prochaine rencontre.

4.2 Mot du président(e)

Monsieur Mongrain passe son tour.

4.3 Mot de la direction

Le film 1:54 a été diffusé dans une classe de 6^{ème} année. Le film était pour les enfants de 13 ans et plus donc des parents se sont plaints. Il est interdit de diffuser quelque contenu que ce soit qui est destiné à des enfants de 13 ans et plus. Le message a été passé au personnel enseignant. Nous avons aussi rassuré les parents que le film n'avait pas été diffusé en entier et que des discussions avec les élèves ont supporté le contenu présenté dans ce film.

COSP (Contenu orientation scolaire et professionnel). Programme mis en place dans l'école pour les élèves du 3^e cycle. Les enseignants recevront des formations. Les parents seront informés.

Spectacle de Noël. Valide la possibilité de demander une contribution volontaire pour l'Hôtel Dieu de Lévis et/ou achat d'estrades pour l'école.

Cette proposition n'a pas été retenue.

Les élèves de 3^e et 4^e année peuvent faire partie de la chorale collective de Noël. 25 élèves sont impliqués. Mme Dumont a des billets à offrir pour le spectacle du 13 décembre à l'église de St-Rédempteur.

Spectacle de Noël : 22 décembre en après-midi. Il n'est plus possible de faire une seule représentation vu la quantité de parents qui y assiste. Les informations seront transmises via l'interstellaire.

4.4 Mot du personnel de l'école

Place aux jeunes : lettres et décorations pour les personnes âgées d'un foyer de Charny. La livraison sera faite avec quelques élèves.

4.5 Mot du service de garde

Petite ligue d'improvisation avec les 5^e et 6^e années. Intramural pour le moment et rencontre avec les autres écoles.

4.6 Mot du comité de parents

- Sondage préparé par les parents du comité EHDAA. Pour bien répondre, nous ajouterons ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.
- Souhait de la CSDN de travailler en réseau.
- Comité de gouvernance et d'éthique : révision de la procédure de traitement des plaintes. Recommandations du protecteur du citoyen pour alléger la bureaucratie, impartialité, accélérer le processus.

5 Autre(s) sujet(s)

Aucun

6 Date de la prochaine rencontre : 17 janvier 2018

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabel Michaud et appuyé à l'unanimité.

CE-17-18-17

QUE la séance soit levée à 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Directrice

Annexe 1

Compte-rendu

Comité de parents
Commission scolaire des Navigateurs

Traitement des plaintes

Finalement, pour vous aider dans votre présentation relative aux grands concepts du projet de règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, voici quelques points de forme:

- Dans les suites du dépôt du rapport du Protecteur du citoyen le 31 octobre 2017, concernant le Traitement des plaintes en milieu scolaire, la CSDN qui était déjà à revoir son règlement, a décidé de le revoir en s'inspirant du processus proposé dans ce rapport.
- Le rapport disait notamment:
 - qu'il y avait trop d'étapes et d'interlocuteurs
 - qu'il y avait de longs délais de traitement
- L'objectif du nouveau règlement est que le processus soit plus simple, plus rapide, plus efficace, impartial.
- La plainte sera dorénavant directement déposée au Protecteur de l'élève, après des démarches initiales qui devront être réalisées auprès de la personne concernée et de la direction de cette personne.
- La plainte ne sera plus traitée par le Responsable de l'examen des plaintes de la Commission scolaire
- Le délai passera donc de 60 jours à 30 jours.
- Dès que le président et la directrice générale de la CSDN recevront l'avis écrit du Protecteur de l'élève, une séance du conseil des commissaires sera convoquée, si aucune n'est prévue dans un court laps de temps.